



DÉPARTEMENT  
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/03

Objet : Marché n° 2024-007 « Exploitation d'un Transport À la Demande (TAD) » - Autorisation de signature à Monsieur le Président

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code de la Commande Publique,

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille, toutes deux « Autorités Organisatrices des Mobilités » se sont associées afin d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle des deux territoires.

Afin d'être en cohérence avec la démarche de construction de ce plan et l'arrivée à échéance au 31 décembre 2024 de leur propre contrat, elles ont constitué un groupement de commandes et une consultation dans le cadre d'un marché public « Exploitation d'un Transport À la Demande » à l'échelle des deux territoires, a été lancée.

La procédure de passation est une procédure d'appel d'offres ouvert, correspondant à une procédure formalisée dont le montant est supérieur à 221 000,00 € (deux cent vingt et un mille euros) hors taxes.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 août 2024 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 octobre 2024, a attribué le marché à la société KEOLIS BOURGOGNE, sise 17 Rue du Bailly, DIJON (21000), au vu du classement résultant de l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de sélection fixés dans le règlement de consultation.

Montant annuel du marché : 232 859,80 € (Deux cent trente-deux mille huit cent cinquante-neuf euros et quatre-vingts centimes) hors taxes.

Prestation Supplémentaire Éventuelle – PSE 1 : un véhicule supplémentaire.

Montant annuel de la prestation supplémentaire éventuelle 1 : 22 200,62 € (Vingt-deux mille deux cents euros et soixante-deux centimes) hors taxes.

La prestation supplémentaire éventuelle 1 pourra être affermée au cours de l'exécution du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer et à exécuter le marché public n° 2024 -007 « Exploitation d'un Transport À la Demande », avec la société KEOLIS BOURGOGNE, sise 17 Rue du Bailly, DIJON (21000),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER